

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Péronne
MIRAUMONT - Commune

-
-

Procès verbal

Le vendredi 13 juin 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de René DELATTRE.

Secrétaire de la séance : Bruno DECOSTER

Présents : René DELATTRE, Emmanuel HAMON, Benoit BLANQUET, Bruno DECOSTER, Nancy DAMEZ, Christian DUCROCQ, Jérôme CARON, Thomas BAUWIN, Stéphane GRYGUS, Delphine DUTAS

Représentés : Laurence CHAMPY représentée par Bruno DECOSTER

Absents et excusés : Floriane GROSSEMY, Tatiana EVIN

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 18 avril 2025

Délibérations du conseil :

1/13.06.2025 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2025 (N° BF_001_13062025)

*Monsieur le Maire indique qu'il y a une erreur à rectifier au budget primitif 2025. En effet il ne devait pas y avoir de crédits prévus à l'article 6688. Il convient donc de retirer la somme de 6000€ à l'article 6688 et de les affecter à l'article 61521 afin de respecter l'équilibre.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte cette modification du budget primitif 2025.

*Monsieur le Maire indique ensuite qu'il faut ajouter des crédits en recettes d'investissement au chapitre 024 afin de pouvoir enregistrer la vente du terrain cadastré AE42 pour un montant de 26 000€.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte cette modification du budget primitif 2025.

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 61521	Entretien terrains	0	6 000
6688 (042)	Autres	0	-6 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
024 - 0	Produits des cessions d'immobilisations	26 000	0

TOTAL INVESTISSEMENT		26 000	0
TOTAL		26 000	0

Délibération : adoptée

2/13.06.2025 : Installation d'une orthophoniste à la maison médicale

Monsieur le Maire indique qu'une orthophoniste, Mme Marie Decouvelaere, souhaite exercer à la maison médicale de Miraumont à partir du 18 août 2025. Monsieur le Maire propose d'appliquer la gratuité du loyer pendant un an, comme pour tout nouveau praticien arrivant à la maison médicale. Puis le loyer sera de 350.00€ par mois, payable au trimestre. Les charges d'eau et d'électricité seront remboursées par l'intéressée. Le Conseil municipal, après délibération, accepte l'installation de Marie Decouvelaere, accepte l'exonération des loyers pendant un an à compter du 18 août 2025 et autorise le Maire à signer le contrat de location.

Délibération : adoptée

3/13.06.2025 : Installation d'une pédicure podologue à la maison médicale

Monsieur le Maire indique qu'après le départ de Mme Capucine Rivaux, une nouvelle pédicure podologue, Mme Louison Perrin, souhaite exercer à la maison médicale de Miraumont à partir du 1er octobre 2025. Monsieur le Maire propose d'appliquer la gratuité du loyer pendant un an, comme pour tout nouveau praticien arrivant à la maison médicale, puis le loyer sera de 350.00€ par mois, payable au trimestre. Les charges d'eau et d'électricité seront remboursées par l'intéressée. Le Conseil municipal, après délibération, accepte l'installation de Louison Perrin, accepte l'exonération des loyers pendant un an à compter du 1er octobre 2025 et autorise le Maire à signer le contrat de location.

Délibération : adoptée

Projet photovoltaïque en autoconsommation

Monsieur le Maire présente un projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'école. Le Conseil municipal sollicite des informations complémentaires avant de se déterminer.

Préparation des festivités des 13 et 14 juillet 2025

13 juillet : Le départ de la retraite aux flambeaux se fera à La Hérelle à 22h00, le feu d'artifice sera tiré à La Hérelle à 23h00, où un bal populaire sera donné ensuite.

14 juillet : rendez-vous devant la salle des fêtes pour le défilé et la cérémonie à 11h, suivi de la remise des livres aux enfants qui quittent le RPI pour l'entrée en 6ème. Le vin d'honneur sera servi à La Hérelle.

Le traditionnel repas du 14 juillet sera servi à La Hérelle. Le repas est réservé auprès "Du soleil dans la cuisine" et il leur sera demandé également de fournir le fromage. Le dessert sera sûrement commandé à la boulangerie de Bucquoy. Il est convenu que la CCSL paie la location de la salle et encaisse les paiements extérieurs et la commune paie les boissons. Le prix pour les personnes extérieures est fixé à 22€

Communications diverses

*On recherche toujours des signaleurs pour la course du 31 août 2025.

*Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'avocat de Monsieur Jean-Paul Sohier concernant le problème de délimitation de son terrain par rapport au chemin communal, puis donne lecture de la réponse qu'il a faite.

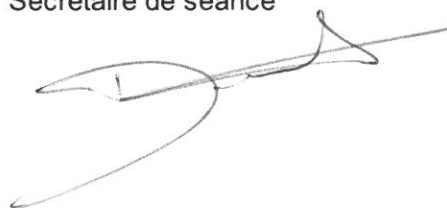
*Monsieur le Maire explique qu'une prévoyance ainsi qu'une mutuelle doivent être proposées aux employés. Il se renseignera auprès du centre de gestion.

*Monsieur le Maire évoque les soucis qui ont eu lieu récemment quant au prêt du matériel communal. Suite à cela il propose d'établir un calendrier où il sera noté, en mairie, toutes les réservations (et retours) de matériel. Monsieur Hamon ajoute qu'il convient également pour les associations d'anticiper les demandes de matériel.

René DELATTRE
Président de séance

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping 'R' followed by a horizontal stroke.

Bruno DECOSTER
Secrétaire de séance

A stylized, handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping 'B' followed by a horizontal stroke.

